

Guide du tri

et de la réduction des déchets

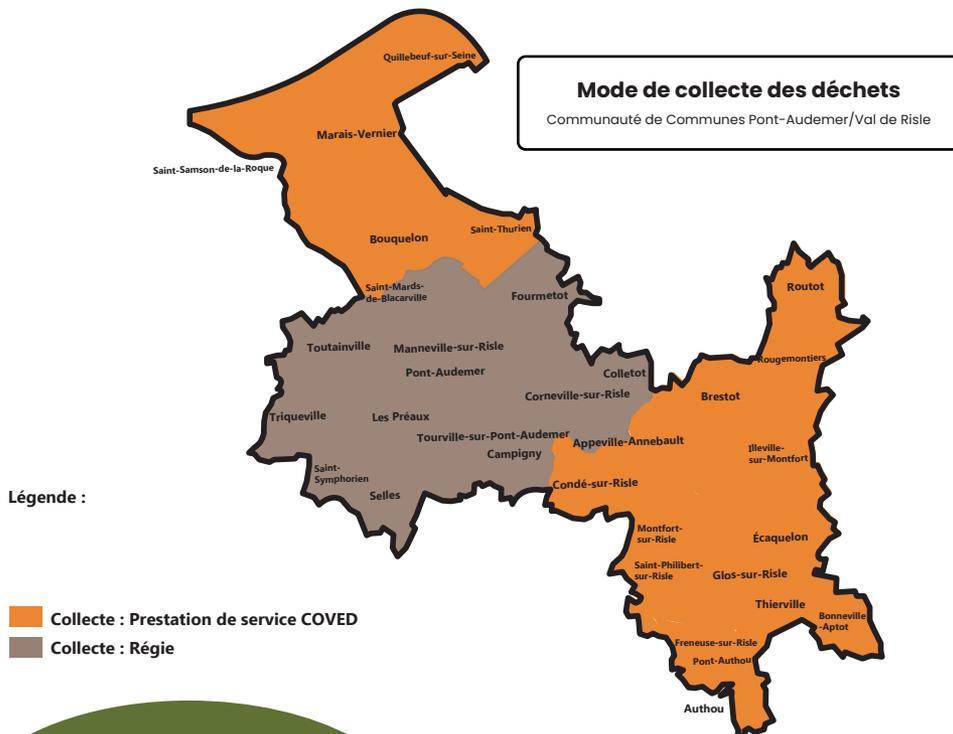




Présentation de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

La compétence « *collecte* » s'exerce sur les 32 communes de la Communauté de Communes. Le territoire desservi compte 34 014 habitants (population légale en vigueur en 2017, Source INSEE).

Pour assurer cette compétence « *collecte* » une équipe administrative se tient à la disposition des administrés pour suivre les réclamations ou autres besoins du territoire. La collecte est assurée en régie par 9 agents de collecte pour l'ex-communauté de Communes Pont-Audemer, et en délégation pour le reste du territoire par la société de collecte COVED.



Un calendrier de collecte édité en début d'année est disponible dans chaque Mairie et sur les sites internet de la Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle et de certaines communes.

Le règlement est aussi téléchargeable sur ce site internet.

Sommaire

1

Qu'est-ce que le **PRÉCOVAL** 2-3

Le tri dans la **poubelle jaune** 4-5

2

Les points **d'apport volontaire** 6-8

Les déchèteries **du PRÉCOVAL** 9-11

Le Réemploi 12-14

Réduire **nos déchets** 16-17

Les **restes alimentaires** 18-21

Tout savoir sur **la tarification incitative** 22-23

FAQ sur **la tarification incitative** 24-25

Contacts

Qu'est-ce que le PRÉCOVAL ?



À partir du 1er janvier 2025, le SDOMODE deviendra PRÉCOVAL.

Le PRÉCOVAL, Syndicat de **Pr**évention, **C**ollecte et **V**alorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure, est un établissement public.

Il a pour fonction le traitement, la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

Le 1er janv. 2026, le PRECOVAL reprendra la compétence collecte des déchets sur la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.



17 déchèteries



800 points d'apport volontaire



3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec qui réceptionnent les déchets des différentes poubelles



2 plateformes multifilières à Martainville et Beaumontel pour le traitement des déchets verts, du bois et des gravats en provenance des déchèteries



1 centre de tri des fibreux (papiers, petits cartons, cartons) à Pont-Audemer



Le CETRAVAL, centre d'enfouissement et de valorisation énergétique à Malleville-sur-le-Bec

Chaque année,

120 000
tonnes
de déchets traités

6

intercommunalités
adhérentes

Plus de

170 000
habitants



Par le réemploi et le recyclage, le PRÉCOVAL valorise chaque année jusqu'à 65% des tonnages de déchets collectés sur son territoire !

Rien ne serait possible sans les « bons gestes » des habitants.



Le tri dans la **poubelle jaune**

Sur le territoire du PRÉCOVAL tous les emballages de la cuisine et de la salle de bain se trient mais, attention, ils ne vont pas tous dans votre bac jaune !

Les 3 catégories de la poubelle jaune

1

Tous les emballages en plastique

(alimentaire, hygiène et entretien)



2

Tous les emballages en métal

(boîtes de conserve, canettes, aérosols, boîtes de biscuits, bouteilles de sirop, barquettes et feuilles en aluminium...)



3

Toutes les briques alimentaires



Important ! On parle bien d'emballages et uniquement d'emballages !

Quelques petits **conseils**



Bien vider, ne pas laver
(les déchets seront lavés dans leur usine de recyclage).



Ne pas emboîter
(sur la chaîne de tri, ils ne pourraient pas être séparés).



Aplatir pour gagner de la place
(les bouteilles dans le sens de la longueur).



Mettre en vrac,
(ne pas utiliser de sacs noirs pour le tri).



Ne pas retirer les bouchons,
(sauf pour amener à une association locale).

Exemples des **erreurs courantes** qui n'ont rien à faire dans la poubelle jaune



Depuis **2017**,
papiers et cartonnettes
ne vont plus
dans la poubelle jaune !

Mais dans la
colonne **BLEUE**

POURQUOI ?



Et les gros cartons ?

Ils sont à déposer à la déchèterie

Il est possible également de
les déposer découpés en petits
morceaux dans les colonnes
bleues.



**MEILLEURE
VALORISATION**



de salissures
de coulures



de recyclage



**MAINTIEN
DES EMPLOIS**

En conservant l'activité
du centre de tri de Pont-Audemer
ce sont environ 20 emplois
qui ont été sauvés.

Les points d'apport volontaire



COLONNE DE TRI

Tous les emballages en verre



Bouteilles, canettes et bocaux



Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)



Flacons et autres...
(crème de soins, parfum, sirop...)



COLONNE DE TRI

Tous les papiers et emballages en carton



Journaux, catalogues,
prospectus



Courriers,
envelopes, livres



Cahiers, bloc-notes et impressions



Tous les emballages en carton



DEEE en
déchèterie



Dans le sac d'ordures ménagères



où

sont situés les points
d'apport volontaire ?

Dans chaque commune, souvent près des mairies, des écoles, des centres commerciaux, ainsi que dans les déchèteries.

**La carte de
tous les points d'apport
est disponible sur
le site du PRÉCOVAL :**



Le PRÉCOVAL veille au vidage régulier des colonnes.

Vous pouvez aussi le signaler par mail à contact@precoval.fr en précisant la commune, la rue et le type de déchet dans la colonne.

ATTENTION DANGER !

Quand une colonne est pleine, merci de différer votre apport ou de vous orienter vers une autre colonne.
Le verre au sol est dangereux et les cartons/papiers irrécupérables.

Les déchèteries du PRÉCOVAL



Rendez-vous sur notre site internet pour voir les horaires des déchèteries du PRÉCOVAL, c'est par ici



Quels sont les déchets **acceptés** dans nos déchèteries ?



RÉEMPLOI



PNEUMATIQUES



BRANCHAGES**



PELOUSE



GRAVATS



TEXTILES



MÉTAUX

DEEE
(déchets d'équipements
électriques et électroniques)

DÉCHETS VERTS



CARTONS



PLÂTRE



AMEUBLEMENT



PILES / ACCUS



BATTERIES



LAMPES ET NÉONS



ENCOMBRANTS ET DI*



BOIS



HUILES DE VIDANGE

DDS
(déchets diffus
spécifiques)

PAPIERS



THUYAS



VERRE

* Déchets Industriels

** Longueur maximale 1,50 m.

Pour voir les horaires des
déchèteries du PRÉCOVAL,
c'est par ici



Les déchets **refusés** en déchèteries

- Pneus verdis / coupés / déchirés / peints / agricoles / de poids lourd (à retourner vers les garages, concessionnaires, producteurs et importateurs de pneus)
- Les pommes (à composter ou à laisser au pied des pommiers)
- Terre, bauge, torchis
- Bouteille de gaz (consignée, à retourner vers le vendeur)
- Sacs d'ordures ménagères et tri sélectif

Le Saviez-vous ?

Les Textiles sont à mettre en sac avant de les déposer dans la colonne textile ou à la déchèterie.

Capsules aluminium : toutes les marques sont acceptées sur l'ensemble des déchèteries.

Filière pneus : Seulement les pneus VL sont acceptés à raison de 4 par an et surtout sans jante.

Tous les sacs fermés dont on ne voit pas le contenu devront être ouverts et vérifiés par le gardien.

Prévenir le Précoval en cas d'apport supérieur à 4 M³

Le container Réemploi vous permet de déposer les objets, meubles ou appareils que vous souhaitez donner pour la Ressourcerie

**Les anciennes ampoules à filament, ne présentant aucune toxicité, sont à jeter dans la poubelle ordinaire.*



La Ressourcerie du PRÉCOVAL

Avec ses 3 espaces, entrepôt, ateliers et boutique, elle permet la récupération, la remise en état et la vente de milliers d'objets issus des dons des particuliers et des professionnels...

La Ressourcerie est chauffée avec une chaudière biomasse qui utilise des sous-produits du bois issus des bennes à bois des déchèteries.

Moins de gaspillage, plus de solidarité et moins de déchets !

1 Dépôt direct à la Ressourcerie du mardi au samedi de 13h30 à 18h

2 Collecte sur RDV
02 79 26 00 71

3 Dépôt dans les conteneurs réemploi des déchèteries



HORAIRE D'OUVERTURE

du MARDI au VENDREDI

le SAMEDI

BOUTIQUE

10h - 12h30

14h - 19h

BOUTIQUE

10h - 19h

DÉPÔTS

13h30 - 18h

DÉPÔTS

10h - 18h

Fermé les jours fériés

la Ressourcerie



35 bis Route de Rouen, 27300 MENNEVAL



5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer



Emmaüs Pont-Audemer



Créée en 1966, l'association Emmaüs de Pont-Audemer regroupe environ 62 bénévoles et emploie 5 salariés en CDI et 12 salariés en insertion. Depuis 2016, une convention signée avec le SDOMODE, permet à l'association de récupérer des objets dans les conteneurs réemploi dans certaines de leurs déchèteries.

- 1 Dépôt direct à l'association du lundi au vendredi de **8h30 à 11h45**, lundi, mardi, jeudi de **14h à 17h**, vendredi de **14h à 16h**



- 2 Collecte sur rendez-vous
02 32 42 53 07

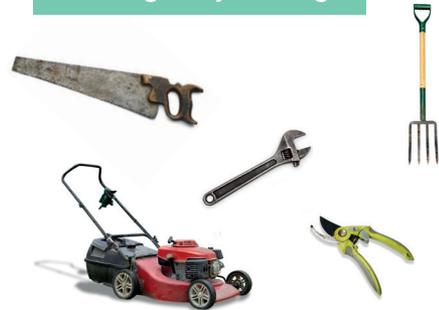
**BOUTIQUE
HORAIRES D'OUVERTURE**
Mercredi et Samedi
14h à 17h30

Que peut-on donner ?

Jouets, vélos, loisirs



Bricolage et jardinage



Appareils électriques



Vaisselle, livres, bibelots

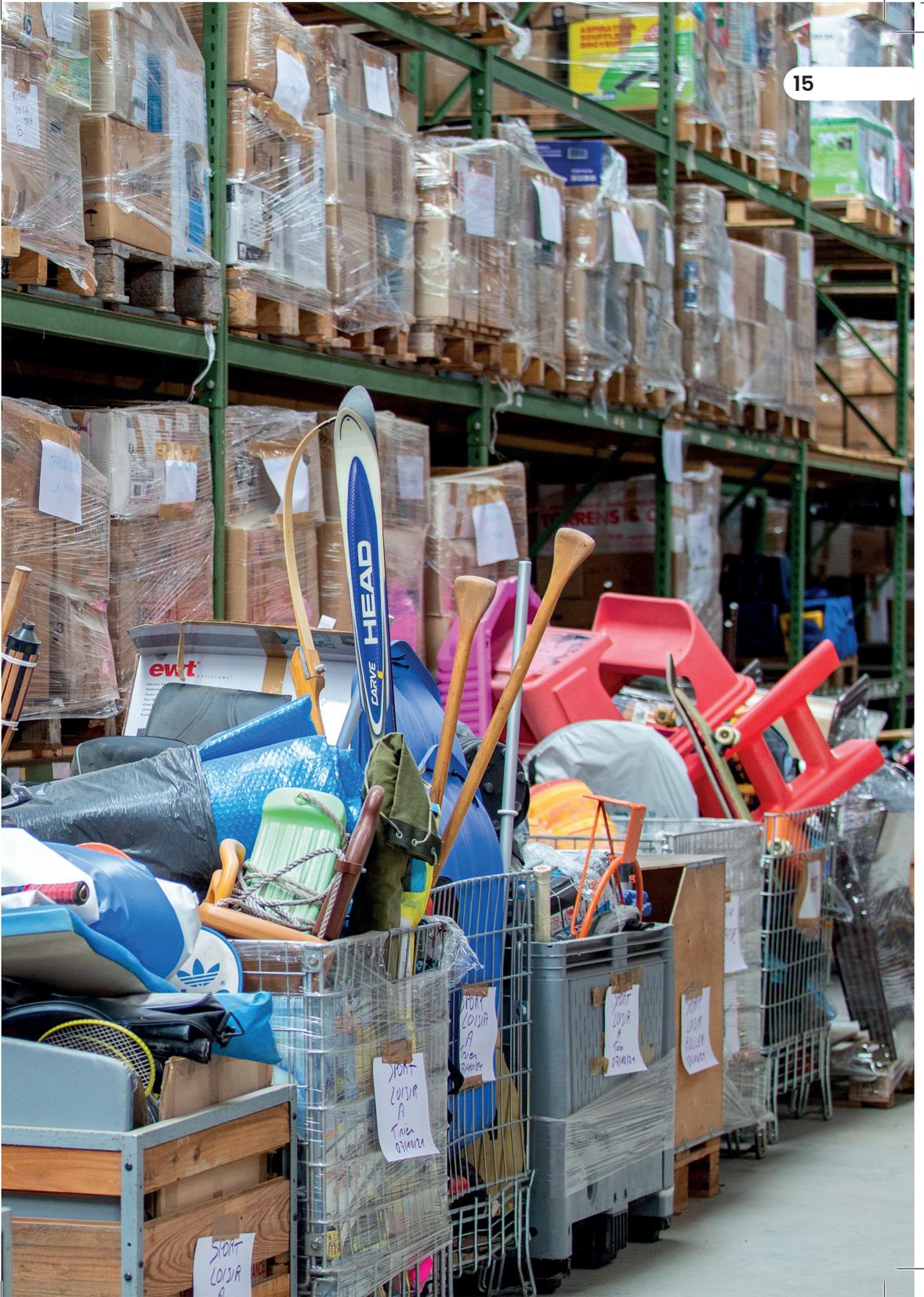


Mobilier



Textiles





Réduire nos déchets

Pour m'aider, je pense aux 3 R :

les
3 R



Réduire,
en privilégiant le vrac,
les produits locaux et de saison
ou plus simplement en choisissant
les produits sans suremballage

Réutiliser,
en donnant une seconde vie
à un objet et même en détournant
son utilisation de base
(exemple : un vieux tee-shirt
se transforme en lingettes)

Recycler
dans les poubelles domestiques,
les points d'apport volontaire ou
en déchèterie et faire son compost

Quelques gestes



Je limite mes emballages en achetant des grands conditionnements, des produits concentrés ou des éco-recharges.



Je bois l'eau du robinet et, à l'extérieur, j'utilise une gourde.



Je préfère la vaisselle réutilisable plutôt que jetable pour le bureau, les pique-niques et les fêtes.



Je me sers de chiffons, d'éponges, de serpillières plutôt que de lingettes jetables ou d'essuie-tout.



J'appose un Stop Pub sur ma boîte aux lettres.

Mon guide Écocitoyen

Explications, astuces et recettes...
Tout pour l'écologie citoyenne !



« Que l'on soit sensible ou non aux problématiques, nous sommes tous concernés par celle-ci. Certaines actions du quotidien peuvent être, une fois rapportée à l'échelle mondiale, bénéfiques pour l'ensemble de notre territoire. Ce guide vous dévoile des conseils et des astuces pour limiter votre empreinte écologique en adoptant dès à présent un comportement d'éco-citoyen ! »

En flashant ce code



Il est possible d'utiliser cette recette pour une machine à café ou une bouilloire en rinçant 2 à 3 fois après.



Sur le sol, salle de bain et cuisine :
Ingrédients : 1 litre d'eau, 1/2 litre de vinaigre blanc et 20 à 30 gouttes d'huile essentielle.

Sur tout et utilisez le produit sur vos sols, la salle de cuisine.



Le vinaigre blanc est un très bon anti-calcaire naturel. Pour encore plus d'efficacité, laissez agir 30 minutes puis rincez à l'eau claire.

Bon à savoir : Les huiles essentielles

Assainir l'atmosphère : Pamplemousse, Orange douce, Ylang Ylang.
Anti-bactérienne : Tea-tree, Lavandin, Pin sylvestre.
Purifie le linge : Lavandin, Romarin, Menthe.

Il est préférable de demander l'avis d'un médecin ou un professionnel de santé avant utilisation. Il est conseillé de faire un test d'allergie sur le pli du coude 24h avant l'utilisation. L'usage des huiles essentielles est fortement déconseillé pour les femmes enceintes et allaitantes. Ne pas utiliser les huiles essentielles directement dans les yeux, contours des yeux ou sur les muqueuses. À conserver hors de portée des enfants.

Les recettes de Marie

Dépoussiérant :
Ingrédients : 100 ml de vinaigre blanc, 100ml d'huile d'olive et 60 à 70 gouttes d'huile essentielle.

Mélangez le vinaigre blanc, l'huile d'olive et l'huile essentielle dans un flacon pompe. Bien mélanger.



Utilisez une microfibre et le produit pour dépoussiérer votre maison !

Lessive maison :
Ingrédients : 1 litre d'eau, 1 cuillère à soupe de cristaux de soude, 20g de savon noir, 20g de savon de Marseille en copeaux ou paillettes, huile essentielle.

Dans une casserole versez l'eau, les cristaux de soude, le savon noir et le savon de Marseille. Portez à ébullition. Une fois tiède, versez dans une bouteille en verre ou un ancien bidon de lessive puis ajouter quelques gouttes d'huile essentielle. Bien secouer avant utilisation.



Les Biodéchets en compostage



C'est une autre solution
pour les déchets alimentaires.

Le compostage permet de limiter le transport et produit du compost (un fertilisant 100% naturel et totalement gratuit).

Mais que peut-on y mettre ?



À mettre dans le composteur



Rouleau papier, boîte d'oeufs, carton brun déchiqueté, papier journal, sac kraft
(Pour apporter de la matière carbonnée au compost)



À ne pas mettre dans le composteur



Pour l'achat d'un composteur en bois de 300L à 40 €
Prendre RDV avec le PRÉCOVAL par tél. 02.32.43.14.75



Nos conseils :

- 1) Alternier déchets humides (épluchures, restes de repas, fleurs fanées) et déchets secs (branchages, tailles de haie, copeaux)
- 2) Remuer au moins 1 fois/mois pour oxygéner.
- 3) Arroser si nécessaire pour maintenir le compost humide.
- 4) Recouvrir à chaque apport pour éviter les odeurs.

20



TRIONS

RESTES ALIMENTAIRES



VENEZ CHERCHER

Votre ≡SIAU≡ **ET** des sacs kraft !*

Pour obtenir votre ≡siau≡ ainsi que vos sacs kraft, le retrait se fera dans votre mairie ou sur l'un des sites de Précovall.**

* Limite d'un bioseau par foyer. Les sacs kraft resteront gratuits.

** Le CETRAVAL à Malleville sur le Bec, la Ressourcerie à Menneval, le Centre de Tri fibreux à Pont-Audemer et au Siège Administratif à Bernay.

J'INSTALLE MON BIOSEAU DANS LA CUISINE AVEC LE SAC KRAFT À L'INTÉRIEUR.

JE JETTE MON SAC KRAFT REMPLI DE MES RESTES ALIMENTAIRES DANS UNE COLONNE DÉDIÉE À CES DÉCHETS.

ARRIVÉS AU CETRAVAL, MES RESTES ALIMENTAIRES SONT TRIÉS PAR UNE MACHINE ET RÉDUITS EN PULPE.

1



2



3



4



LA PULPE ORGANIQUE VA INTÉGRER UN MÉTHANISEUR, AFIN DE PRODUIRE DU BIOGAZ ET UN AMENDEMENT POUR LE SOL.



VISIONNEZ NOTRE VIDÉO EXPLICATIVE



QUE METTRE DANS VOTRE «SIAU»?

OUI À DÉPOSER DANS VOTRE «SIAU»



FRUITS ET LÉGUMES
ABIMÉS



RESTES
DE REPAS



ÉPLUCHURES DE
FRUITS ET DE LÉGUMES



PAIN



OS



RESTES DE POISSONS
ET DE VIANDES



THÉ & CAFÉ



COQUILLES
D'OEUFS



FROMAGES



ALIMENT PÉRIMÉ
SANS EMBALLAGE

NON À NE PAS DÉPOSER DANS VOTRE «SIAU»



COQUILLES D'HUITRES
ET SAINT-JACQUES



DÉCHETS
VERTS



FEUILLES
MORTES



BRANCHAGES



MOUCHOIRS
COUCHES



CIGARETTES

À RECYCLER EN DÉCHÈTERIE

À JETER DANS LES
ORDURES MÉNAGÈRES

La Tarification incitative, c'est quoi ?

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** est un système de tarification qui **encourage** les personnes à réduire la quantité de déchets qu'elles produisent en les facturant en fonction de la quantité de déchets qu'elle génèrent.

Elle est liée à la COP21 et à la loi Grenelle de l'environnement, car elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger l'environnement en encourageant la réduction des déchets, la récupération et le recyclage des matières.



Son objectif : réduire le volume des ordures ménagères

Ce système de tarification incitative **lié au volume de déchets produits** nous encourage à adopter de nouvelles habitudes pour réduire le volume de nos poubelles d'ordures ménagères. Comment :

En sortant de la poubelle d'ordure ménagère (noire) **tout ce qui est recyclable** et qui ne devrait pas y être.



Bac jaune



Tri
verre



Tri
papiers -
cartonnettes



Tri
restes
alimentaires



Déchèterie

Comment la tarification incitative sera-t-elle composée ?

Actuellement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, TEOM, figurant sur l'avis de taxe foncières reçue par chaque propriétaire, est basée sur la seule valeur locative de votre habitation. Elle ne prend pas en compte la quantité d'ordures ménagères produites par le foyer.

En 2026, lors du passage effectif en tarification incitative, la Taxe d'Ordures Ménagères Incitative TEOMi sera composée de la façon suivante :

Une part **FIXE**

Toujours calculée sur la valeur locative de l'habitation, mais au taux réduit par rapport à la taxe actuelle.



Une part variable, dite **INCITATIVE**

Elle concerne uniquement vos ordures ménagères. Cette part variable sera calculée en fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères **ET** du nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères sera ramassé dans l'année.

Vous pouvez agir sur cette part variable, je trie mes ordures ménagères pour maîtriser ma facture



Foire aux Questions



La tarification incitative des déchets, une nouvelle taxe ?

Non

C'est la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, actuelle, qui va évoluer, pour devenir TEOMi, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères *incitative*.

TEOMi = part fixe + part variable (i)

La part fixe :
calculée sur un pourcentage de la valeur locative du logement occupé. Elle finance : Les déchèteries, la collecte et le traitement des déchets et déchets recyclables (PAV)

La part variable, dite incitative (i) : concerne uniquement les ordures ménagères, elle est calculée en fonction de la taille de votre bac ET nombre de fois où votre bac sera ramassé.

Vais-je payer plus cher ?

Au regard des augmentations conséquentes de la fiscalité liée aux déchets, réduire le tonnage des ordures ménagères collectées est le seul moyen de maîtriser le cout de ce service et d'éviter qu'il n'explode.

Lorsqu'un foyer fera l'effort pour réduire ses déchets, il paiera moins cher que s'il ne le faisait pas !

Si je sors mon bac moins souvent, ne va-t-il pas dégager des odeurs ?

Les odeurs sont liées majoritairement à la présence de déchets organiques qui peuvent être compostés. En évitant de les déposer dans le sac noir, ce phénomène est évité.

D'une part le bac ne sentira plus, et d'autre part son contenu sera diminué !

Fin 2024, le PRÉCOVAL mettra en place un nouveau service : la collecte en Point d'Apport Volontaire des restes alimentaires (voir détail en page 20).



13 / Que dois-je faire si je déménage ?

Il est important de signaler votre départ (ou votre nouvelle adresse) au service déchets de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle par mail à l'adresse suivante servicedechets@ccpavr.fr ou par téléphone au 02 32 41 50 60



Bien laisser les bacs à l'adresse où ils ont été attribués.

Pour la **collecte** de mes déchets, je sors mes bacs **uniquement** lorsqu'ils sont pleins !



Une fois collectés, je rentre mes bacs.

Calendrier prévisionnel de mise en place de La TEOMi
de votre communauté de communes liée au PRÉCOVAL

La mise en place de La TEOMI en deux étapes :

Décembre 2024 au printemps 2025 :

Enquête en porte-à-porte pour vous expliquer le principe de la TEOMI et préparer la grille tarifaire.

1er janvier 2026 : Début du comptage du nombre des sorties de votre bac d'ordures ménagères sur toute l'année 2026.

Septembre 2027 : Sur ma taxe foncière, je paye la TEOMI des sorties comptabilisées en 2026. (fin de la TEOM)

SOYEZ VIGILANTS ! La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle va missionner des enquêteurs dans le cadre de cette mise en place de la tarification incitative. Lors de cette enquête, seules des informations sont collectées et **aucun paiement ne vous sera demandé**, que ce soit pour l'enquête (collecte des informations) ou pour le changement de bac (à savoir que le changement de bac ne se fait pas le jour de l'enquête).

Contacts :



Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle
02 32 41 50 40 (service Environnement)
www.ville-pont-audemer.fr



PRÉCOVAL (anciennement SDOMODE)
(Syndicat de **Pr**évention, **Co**llecte et **Val**orisation des déchets
dans l'ouest du département de l'Eure)
Parc d'activités de la Semaille
348 rue de la Semaille - 27300 BERNAY
02 32 43 14 75 - contact@precoval.fr - **www.precoval.fr**



Emmaüs Pont-Audemer
5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer
02 32 42 53 07

Nous remercions nos financeurs et partenaires techniques



L'ADEME
www.ademe.fr



La Région Normandie
www.normandie.fr



Emballages ménagers et papiers graphiques
www.citeo.com



Collecte et recyclage du mobilier usagé
www.ecomaison.com



Appareils électriques, électroniques et ampoules
www.ecologic-france.com



Déchets diffus spécifiques (DDS)
et Outillages du Peintre (ABJ)
www.ecodds.com



Collecte et recyclage de vos pneus
www.aliapur.fr

